

# Conseil fédéral vs. initiative

## Conseil fédéral - 4 piliers

- Prévention
- Thérapie
- Réduction des risques
  
- Répression

## "Droleg"

- Prévention
- Thérapie
- L'Etat doit organiser la production de stupéfiants et en approvisionner suffisamment le marché.
  
- Dépénalisation de la consommation, de la culture, de la possession et de l'acquisition de stupéfiants pour les besoins propres.

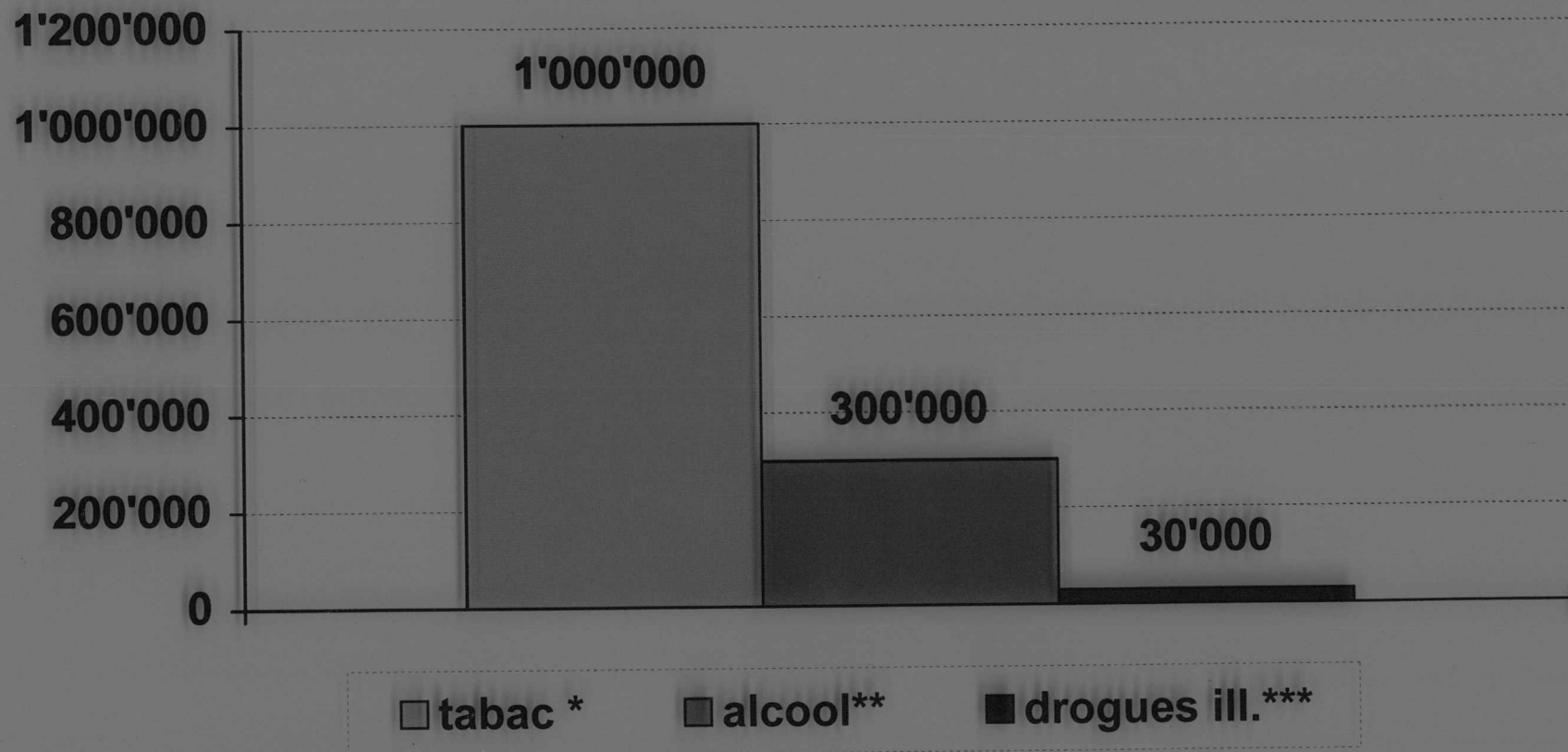


## **Ampleur de la consommation de drogues illégales**

- **27,1% des 15-39 ans ont consommé au moins une fois dans leur vie du cannabis, 1,3% de l'héroïne et 4,2% de la cocaïne.**
- **Un pour cent environ de cette tranche d'âge est dépendant des stupéfiants.**
- **~ 30'000 des personnes toxicodépendantes consomment régulièrement des stupéfiants (principalement de l'héroïne et/ou de la cocaïne).**
- **~ 600'000 personnes ont consommé des produits du cannabis au moins une fois dans leur vie.**



# Personnes dépendantes du tabac, de l'alcool, des drogues illégales, 1997



\* selon SFA/ISPA 1996 (> 10 cigarettes/jour)

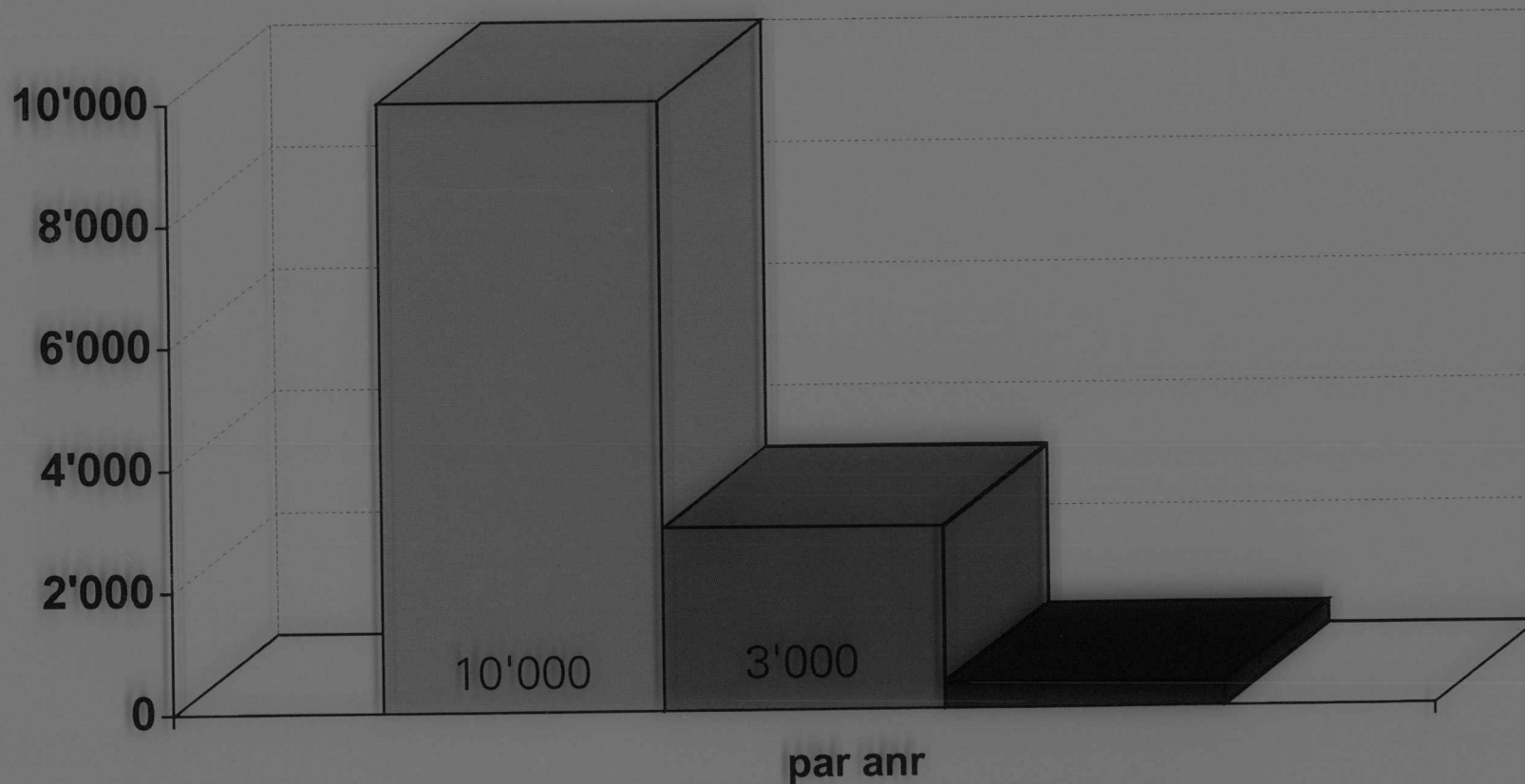
\*\* selon SFA/ISPA 1996

\*\*\*

héroïne & cocaïne



# Consommation de stupéfiants et décès prématurés, 1997



□ tabac    ■ alcool    ■ drogues ill.\*

\*  
surdose/sida, etc.



# Habitudes de consommation chez les jeunes, tendances en 1997

**Héroïne**



**Cannabis**



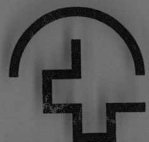
**Ecstasy/MDMA/amphétamines**



**Alcool**



**Tabac**



# POLITIQUE DES QUATRE PILIERS DE LA CONFEDERATION

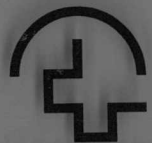
- **Prévention**
- **Thérapie**
- **Réduction des risques**
- **Répression/contrôle**





# **Buts de la politique suisse en matière de drogue**

- **Réduire le nombre de nouveaux toxicodépendants**
- **Augmenter le nombre des personnes guéries de leur dépendance**
- **Diminuer le risque de santé pour les personnes dépendantes**
- **Protéger la communauté des répercussions négatives de la dépendance et lutter contre le crime organisé.**



# Buts de la prévention

- **Convaincre les (jeunes) gens de ne pas consommer de drogues et de vivre sainement et les rendre aptes à se comporter ainsi.**
- **Empêcher les (jeunes) gens qui consomment occasionnellement des drogues de développer un comportement addictif et empêcher qu'ils quittent leur cadre social, leur famille, l'école ou leur formation professionnelle.**





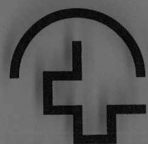
## **Buts des mesures thérapeutiques**

- **Encourager les toxicodépendants, femmes et hommes, à commencer une thérapie et à se sortir de la drogue.**
- **Prendre les mesures nécessaires pour leur permettre de vaincre la dépendance et les y aider par des moyens appropriés.**



# Traitement de personnes souffrant de toxicodépendance en Suisse

	1994	1997
● <b>Nombre de places en thérapie résidentielle</b> (axée sur l'abstinence)	1'300	1'750
● <b>Nombre de traitements avec méthadone</b> (ambulatoires)	14'000	15'000
● <b>Nombre de places de traitement à l'héroïne</b>	250	720



# Résultats des programmes avec prescription médicale d'héroïne 1994 - 1996

- La consommation de drogues illégales des participants aux programmes a nettement reculé sauf pour le cannabis.
- 19% des personnes entrées dans les programmes ont, dans les 22 mois, opté pour un autre traitement (traitement à la méthadone, thérapie visant l'abstinence, etc.)
- L'état de santé psychique et physique des personnes traitées s'est amélioré.
- La situation sur les plans du logement et du travail s'est améliorée.
- Les actes délictueux ont diminué.



# Buts de la réduction des risques et de l'aide à la survie

**Les mesures visant à réduire les risques doivent améliorer l'état de santé des personnes dépendantes pendant la phase de dépendance et maintenir ou rétablir l'intégration sociale** (en cas d'injection de drogue ⇒ important risque d'infection par VIH et d'hépatite)

## Exemples :

- programmes d'échange de seringues
- programmes pour le logement et les programmes pour l'emploi.



# Tâches en matière de répression

- La poursuite pénale dans le domaine de la LStup est avant tout du ressort des cantons. La Confédération peut leur apporter son concours.
- Il existe deux organes de police au niveau fédéral: les Offices centraux de police criminelle, à l'OF de la police, et la Police fédérale (PF) au Ministère public de la Confédération. Les offices centraux de police criminelle ont compétence en matière d'enquêtes en rapport avec la LStup.
- En 1997, 45'100 infractions à la LStup ont été enregistrées.
- 80,6 % des dénonciations concernaient uniquement la consommation,
- 7,2 % uniquement le trafic et 12,2 % le trafic avec consommation.





- **L'ensemble de ces dénonciations a donné lieu à quelque 25'000 condamnations.**
- **Peines prononcées en raison de délits au sens de la LStup: 11% d'amendes, 4% de mesures, 56% de peines privatives de liberté avec sursis, 29% sans sursis.**
- **Fin 1997, environ 1'900 des personnes condamnées pour des délits au sens de la LStup étaient détenues dans des établissements pénitentiaires suisses.**
- **Ces dernières années, env. 200 kg d'héroïne et env. 250 kg de cocaïne en moyenne ont été confisqués en Suisse.**
- **En 1997, 6'635 kg de marijuana, 313'300 plants de chanvre, 655 kg de haschisch et 9 kg d'huile de haschisch ont été confisqués.**

(selon les indications de l'Office fédéral de la police)





# Coûts de la drogue

*(selon rapport "Schild" 1996)*

	En millions de frs
Répression	~ 500
Thérapie (ambulatoire + résidentielle)	~ 240
réduction des risques	~ 160
Prévention	~ 33
recherche + formation	~ 16
Total	~ 949



# **L'initiative « Droleg » demande**

## **la dépénalisation**

- **de la consommation de stupéfiants**
- **de la culture de stupéfiants**
- **de la possession de stupéfiants**
- **de l'acquisition de stupéfiants pour son usage propre ;**

**que l'Etat contrôle la culture, l'importation et la fabrication de stupéfiants, et autorise ainsi un marché de stupéfiants réglementé par l'Etat.**



## **Répercussions en cas d'adoption de l'initiative « Droleg » :**

**L'accès aux drogues serait pratiquement libre. Compte tenu de la prédisposition générale à la consommation et à la dépendance qui existe dans notre société, une telle situation comporterait des risques difficiles à évaluer.**



## **Répercussions en cas d'adoption de l'initiative « Droleg » :**

**Les répercussions sur la santé de la population sont difficiles à évaluer mais pourraient receler des risques selon l'état actuel des connaissances.**



## **Répercussions en cas d'adoption de l'initiative « Droleg » :**

**On ne peut pas évaluer les effets qu'aurait le libre accès aux stupéfiants sur le nombre des consommateurs de drogues ni sur la motivation à suivre un traitement. Une nouvelle augmentation du nombre des consommateurs de drogues aurait des effets négatifs sur la santé de la population.**



**Répercussions en cas d'adoption de l'initiative « Droleg » :**

**Plusieurs accords internationaux devraient être résiliés.**





## Répercussions en cas d'adoption de l'initiative « Droleg » :

**L'accès à des substances à très fort potentiel addictif serait relativement facile, alors que de nombreux médicaments ne peuvent être obtenus que sur ordonnance.**

La prescription médicale de stupéfiants à des personnes souffrant de toxicomanie en tant que traitement de deuxième choix doit rester liée à des indicateurs médicaux et sociaux clairs.



**L'initiative populaire "Droleg" promet qu'en cas d'adoption de l'initiative, la mafia de la drogue disparaîtra en Suisse.**

**Le marché noir tel qu'il existe aujourd'hui, serait remplacé par un nouveau marché noir. Comme il serait facile aux adultes habitant en Suisse de se procurer des drogues dures de qualité à bon marché, un marché illégal transfrontalier verrait rapidement le jour.**

